

Communiqué de Presse

Lux-Airport Améliorer le dialogue social

Sur invitation du président du conseil d'administration et du directeur général de Lux-Airport, une réunion ayant eu comme sujet la sûreté et les conditions de travail auprès de Lux-Airport, a eu lieu, en date du 3 mars 2010, à l'aérogare du Findel.

Ont participé à cette réunion: le président du conseil d'administration et le directeur général de Lux-Airport, Frank Reimen et Fernand Brisbois, le directeur de la Direction de l'Aviation Civile (DAC) Claude Waltzing, les 5 délégués du personnel de l'OGBL auprès de Lux-Airport, le délégué du LCGB, les secrétaires syndicaux de l'OGBL et du LCGB.

La sûreté n'a jamais été mise en cause!

Le directeur de la DAC a réfuté les accusations graves et gratuites du LCGB qui, dans un communiqué, a affirmé que la sûreté à l'aéroport n'était plus garantie. Le directeur de la DAC a confirmé que la sûreté aéroportuaire n'a jamais été mise en cause, non seulement de manière générale mais également lorsque certains postes de contrôle ont été sous-occupés. Même dans ce cas, Lux-Airport remplit toujours les critères très sévères de la Commission Européenne.

Réduire la sous-traitance à un strict minimum

La délégation du personnel a demandé des explications concernant le recours intérimaire à des agents d'entreprises privées de gardiennage. Le président du conseil d'administration a rappelé la philosophie de Lux-Airport selon laquelle le maximum de services est assuré par le personnel propre de Lux-Airport. La sous-traitance sert uniquement à compenser des fluctuations importantes.

Les questions relatives à l'effectif et à la politique d'embauche en général seront abordées lors d'une prochaine réunion. Le président du conseil d'administration a appelé à la délégation du personnel et à la direction de faire rapidement une analyse des besoins éventuels en agents et d'en faire la demande auprès du gouvernement. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'aéroport, l'Etat luxembourgeois prend en charge les frais du service de sûreté de Lux-Airport.



Onafhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg

Mil Lorang

Département Communication et Relations publiques

146, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg
Tél.: (+352) 496005-262 Fax: (+352) 496005-290 www.ogbl.lu
email : mil.lorang@ogbl.lu

Communiqué de Presse

(suite)

Les questions relatives au droit du travail seront discutées le 17 mars

La délégation du personnel a de nouveau rendu attentif sur les problèmes qui existent par rapport au droit du travail: le favoritisme en matière de congé et d'heures supplémentaires, l'impact du sous-effectif sur le personnel, le taux de maladie. C'est depuis plus d'une année que la délégation du personnel demande une solution aux problèmes soulevés. La délégation du personnel ne nie pas qu'il y ait eu des embauches, mais renvoie au fait qu'il y a eu également beaucoup de démissions. Les embauches ont à peine compensé les démissions.

C'est avec satisfaction que la délégation du personnel prend acte de la volonté d'améliorer le dialogue social entre délégation et direction. Les attentes des délégués du personnel pour la prochaine réunion du 17 mars 2010 (14h30) sont très grandes. Conformément à l'article 412-2 du Code du Travail, la délégation du personnel sera assistée dans cette réunion par son conseiller Hubert Hollerich, secrétaire syndical de l'OGBL. L'élection d'un comité mixte prévue au cours de ce mois est un autre élément qui aidera à améliorer le dialogue social.

**Communiqué par le Syndicat Aviation civile de l'OGBL
le 3 mars 2010**